

2012_B282

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la C.P.A. (n°12M009 à 12M011)

Le 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – D'AGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix (n°12M009-Maçonnerie-Charpente-Couverture à 12M010-Portes et portails automatiques, occultations métalliques, portes sectionnelles).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le patrimoine bâti de la CPA, acquis, construit ou transféré par les communes, depuis 1997, nécessite d'être maintenu dans un état satisfaisant permettant un fonctionnement normal au regard des règles de sécurité, d'hygiène et de confort pour les utilisateurs et le public. Dans ce cadre, la CPA fait appel à l'ensemble des corps d'état du bâtiment, pour répondre aux travaux de réparation, d'entretien, d'amélioration, de rénovation prévisibles ou lors de la survenance de besoins. Les marchés à conclure, objet du présent rapport, sont donc passés sous forme de marchés à bons de commande. Les deux marchés présentés dans le rapport qui suit ont été déclarés infructueux par la CAO en date du 20 janvier 2012, laquelle a décidé de relancer ces lots en procédure négociée avec publicité et mise en concurrence conformément à l'article 35.I.1 du Code des marchés publics.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 6 juillet 2012.

Economie du marché :

Les marchés visent l'exécution de travaux, prévisibles ou non, pour l'entretien, la réparation ou la rénovation au fil des besoins, du patrimoine bâti de la Communauté du Pays d'Aix.

Il s'agit de bâtiments à usage administratif et à usage des services opérationnels de l'établissement parmi lesquels des ERP (établissements recevant du public). La typologie du patrimoine bâti, s'étend des immeubles de bureaux aux piscines (17 unités) en passant par les équipements culturels. Il convient de préciser que ces travaux seront, le plus souvent exécutés en site occupé. La liste non limitative, jointe au dossier de consultation des entreprises, représente environ 95 000 m² de surface construite.

Les entreprises auxquelles la CPA fait appel disposent des compétences et du savoir faire dans les différents corps d'état du bâtiment nécessaires à la mise en oeuvre des travaux visés par l'objet du marché, ces corps d'état pour les marchés concernés par le présent rapport, sont allotés de la façon suivante :

N° Lot		Désignations
Lot	EX	
1	1	Maçonnerie-Charpente-Couverture
2	5	Portes et portails automatiques, occultations métalliques, portes sectionnelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les marchés sont passés pour 1 an, ils sont reconductibles tacitement, au maximum 3 fois, pour une durée maximum de 4 ans.

Ils s'exécutent par émission de bons de commande, dans la limite des seuils maximum, annuels suivants, exprimés en euros hors taxes, sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

Lot	N° Lot EX	Désignations	Maximum
		1 - CLOS-COUVERT	
1	1	Maçonnerie- Charpente- Couverture	460 000€HT
2	5	Portes et portails automatiques, occultations métalliques, portes sectionnelles	68 000 €HT

Estimation du marché :

Lot n°1 : Maçonnerie-Charpente-Couverture : 205 534,00 € HT

Lot n°2 : Portes et portails automatiques, occultations métalliques, portes sectionnelles : 372 606,00€ HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure négociée avec mise en concurrence et publicité qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à candidatures a été adressé aux journaux suivants :

JOUE : 07/03/2012

BOAMP : 08/03/2012

PROVENCE : 08/03/2012

TPBM : 07/03/2012

PROFIL ACHETEUR : 05/03/2012

En application des articles 65 et 66 du code des marchés publics, la consultation s'est déroulée en deux étapes distinctes:

Première étape appel à candidatures :

La date limite de réception des candidatures était fixée au : 5 avril 2012 à 12h00.

Deuxième étape : Envoi des lettres de consultation et du dossier d'offre, aux candidats admis après examen de leurs capacités techniques professionnelles et financières, le 23 mai 2012, avec pour date limite de remise des plis le 8 juin 2012 à 12h00.

Après une première analyse des offres réceptionnées, les candidats étaient invités à négocier sur les volets financier et technique de leurs offres, le 13 juin 2012, avec pour date limite de remise de l'offre négociée, le 20 juin 2012 à 16H00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants:

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0,70
- 2 – Valeur technique - coefficient 0,30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2012 a décidé d'attribuer les marchés :

- n°12M009 « Maçonnerie-Charpente-Couverture » à la société CONSTRUCTION LUYNOISE pour un montant estimatif de 165 469,16€ HT (Détail quantitatif estimatif non contractuel), dans la limite du seuil maximum annuel de 460 000 € HT sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées
- n°12M010 à la société TERRITOIRE SARL, pour un montant estimatif de 467 501 € HT (Détail quantitatif estimatif non contractuel), dans la limite du seuil maximum annuel de 68 000 € HT sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 35.I.1, 65 et 66 et 77

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU les décisions de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 6 juillet 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M009 relatif aux « travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la CPA lot n°1 : Maçonnerie-Charpente-Couverture » attribué à la société Construction Luynoise pour un montant estimatif de 165 459,16€ HT, dans la limite du seuil maximum annuel de 460 000 € HT sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M010 relatif aux « travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la CPA lot n°2 : Portes et portails automatiques, occultations métalliques, portes sectionnelles » attribué à la société TERRITOIRE SARL pour un montant estimatif de 467 501,00 € HT, dans la limite du seuil maximum annuel de 68 000 € HT sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent au principal à la section de fonctionnement et accessoirement à la section d'investissement du budget de la CPA.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la C.P.A. (n°12M009 à 12M011)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIL. 2012

